# LE SITE PEXOTERA.COM

**Categories:** Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
**Tag:** Enquête

Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 24/10/2024.

## Le site internet

Il a été créé le 22/05/2024. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/pexotera.com

## Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

### Les numéros de téléphone

Il est utilisé :

Le numéro 06 59 80 59 96
Le numéro 06 59 89 59 96
Le numéro 06 79 91 08 79
Le numéro 07 63 92 98 91

Le numéro 07 68 96 98 92
Le numéro 07 72 32 53 08
Le numéro 44 20 30 06 36 94
Le numéro 44 20 33 76 49 47
Le numéro 44 20 37 63 17 52
Le numéro 44 20 38 37 93 32
Le numéro 44 20 38 70 37 97
Le numéro 44 20 38 73 71 91
Le numéro 44 20 39 29 45 05
Le numéro 44 20 39 29 45 08
Le numéro 44 73 80 50 58 48
Le numéro 44 74 03 50 02 54
Le numéro 44 75 21 10 12 88
Le numéro 44 75 41 94 75 30
Le numéro 44 75 47 62 87 28
Le numéro 44 75 96 94 71 40
Le numéro 44 77 14 40 46 86
Le numéro 44 77 38 02 75 25
Le numéro 44 77 60 90 09 33
Le numéro 44 77 73 38 89 03
Le numéro 44 78 00 50 50 49
Le numéro 44 78 36 51 84 26
Le numéro 44 78 52 76 56 58
Le numéro 44 78 53 97 36 26
Le numéro 44 78 61 76 40 12
Le numéro 44 79 12 30 46 29
Le numéro 44 79 46 83 79 43
Le numéro 44 79 56 44 82 38
Le numéro 44 79 62 40 77 85
Le numéro 44 79 79 50 01 85

## Les faux noms

Il est utilisé :

- M. Enzo GAUTHIER
- M. Jacky BOMPARD
- M. Kenzy BART
- M. David PHILIP
- M. Claude MARDY

- M. Bruno VILLE

### L'adresse mail

Il est utilisé comme beaucoup d'autres sites le nom domaine  pexotera-mail.com

Il est ajouté  -mail après le nom du site.

### Les produits

Il est proposé d'effectuer du trading.

### Les informations juridiques

Le site pexotera.com  est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 24/10/2024.

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

## Conclusion

## Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/.  Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

## Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

**ATTENTION !**

**Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.**

**Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.**

**Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à** https://adcfrance.fr/contactez-nous/

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*